

## ATELIER-BEAUX-ARTS

*du sentier des peintres*

## COORDONNEES DU STAGIAIRE

ETAT CIVIL  Monsieur  Madame  Mademoiselle

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....VILLE: .....DATE DE NAISSANCE:...../...../.....

TEL FIXE: .....PORTABLE: .....EMAIL : .....@.....



## ADHESION (12 mois de date à date)

- Je suis adhérent à l'association  Je ne souhaite pas adhérer à l'association
- J'adhère pour la première fois en joignant ma cotisation d'un montant de 50€ par paiement séparé
- Je renouvelle mon adhésion en joignant ma cotisation d'un montant de 25€ par paiement séparé



## RESERVATIONS DES STAGES COLLECTIFS

*Reporter les informations des stages choisis à partir du calendrier téléchargeable depuis notre site [www.atelier-beaux-arts.fr](http://www.atelier-beaux-arts.fr)**Tarifs préférentiels adhérents déterminés en fonction du nombre de stages collectifs réservé depuis le début de l'adhésion (art. XII)*REFERENCE DU STAGE CHOISI: .....  Stage N°1  Stage N°2  Stage N°3  Stage N°.....

INTITULÉ : .....

DATE: .....

HORAIRES DES JOURNEES DE STAGES : .....

.....COUT DU STAGE €

REFERENCE DU STAGE CHOISI: .....  Stage N°1  Stage N°2  Stage N°3  Stage N°.....

INTITULÉ : .....

DATE: .....

HORAIRES DES JOURNEES DE STAGES : .....

.....COUT DU STAGE €



## COUT TOTAL DE VOTRE PROGRAMME DE FORMATION

Chèque(s) à l'ordre de l'ATELIER BEAUX-ARTS (Paiements échelonnés: voir art. XIII) €

Paiement sécurisé via Paypal à l'adresse suivante : [paypal@atelier-beaux-arts.fr](mailto:paypal@atelier-beaux-arts.fr)

A renvoyer à l'Atelier Beaux-arts Le Four Banal Rue de l'Eglise 30133 Les Angles

Signature  
au verso*Imprimer autant de bulletins nécessaires pour réserver vos stages en reportant le montant total*

## ATELIER-BEAUX-ARTS

*du sentier des peintres***Conditions Générales**

**ARTICLE I :** Pour des raisons évidentes de sécurité, il est interdit de fumer dans les locaux de l'Atelier Beaux-Arts et d'y introduire des animaux.

**ARTICLE II :** Le président vous demande d'être vigilant pour ce qui est de vos biens personnels, l'Atelier Beaux-Arts ne peut être tenu pour responsable des vols qui pourraient éventuellement être constatés.

**ARTICLE IV :** Assurance: L'Atelier Beaux-Arts a souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF. Il est cependant recommandé de souscrire une assurance personnelle comprenant la responsabilité civile et les dommages de ses biens propres. Les œuvres d'art doivent être assurés par leurs auteurs.

**ARTICLE V :** Adhésion: Une carte nominative d'une durée de douze mois est remise au stagiaire. Elle peut être renouvelée à tous moment à demi tarif. Les avantages liés à l'adhésion sont décrits dans le site internet [www.atelier-beaux-arts.fr](http://www.atelier-beaux-arts.fr). Aucun remboursement ne sera possible. En cas de force majeure, une prolongation de la durée de l'adhésion sera proposé.

**ARTICLE VI :** Admissions: Les candidats devront être âgés de 18 ans et plus. Les mineurs autorisés à suivre les stages le seront à titre exceptionnel (sauf prépa et cours enfants). L'Atelier Beaux-arts ne pourra être tenue pour responsable de leurs présences ou de leurs absences.

**ARTICLE VII :** Respect des horaires : Par respect pour les modèles vivants ainsi que pour les autres participants, il vous est demandé de respecter l'horaire des séances. Le professeur pourra, en cas de retards répétés, vous refuser l'accès à l'atelier.

**ARTICLE VIII :** Respect de la salle: Le matériel sera rangé en fin de séance. L'atelier est destiné à la création artistique sous réserve qu'elle soit compatible avec les contraintes de sécurité et de tranquillité des voisins.

**ARTICLE IX :** Le matériel d'atelier ainsi que quelques consommables sont mis à disposition des stagiaires. Des fournitures beaux-arts sont proposé sur place à prix coutant (paiement par tickets privilégié).

**ARTICLE X :** Contenu des stages: Certaines activités décrites sur le site internet pourront être adaptées ou modifiées en fonction des conditions météorologiques, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe. A ce titre, aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le stagiaire.

**ARTICLE XI :** Modalités d'inscription: Les places disponibles pour chaque stage sont consultable sur le site [www.atelier-beaux-arts.fr](http://www.atelier-beaux-arts.fr). L'envoi du bulletin d'inscription avec le règlement partiel ou total des stages permet d'effectuer une réservation pour des dates fermes. De ce fait, le délai de rétractation de 14 jours pour les ventes à distance prévu par l'Article L121-20 du Code de la Consommation n'est pas applicable en vertu de l'Article L121-20-4 du même code. L'inscription au(x) stage(s) est enregistré par ordre d'arrivée et devient définitive à compter de la réception d'un courriel de confirmation. En l'absence d'un tel courrier électronique, le stagiaire ne saurait considérer son inscription comme acquise.

**ARTICLE XII :** Prix: Les formations sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. Pour chaque stage, quatre tarifs différents sont proposés (TVA non applicable, art. 293 B du CGI).

**ARTICLE XIII :** Modalité de paiement: La totalité du prix ou un acompte de 50 % du montant total du programme de formation est versé à la réservation. Pour un stage, le solde est acquitté en une fois au plus tard 15 jours avant son début. Au delà, le nombre d'échéances est égale au nombre de stages choisis. Le solde ainsi répartie en part égale est encaissable 15 jours avant le début de chaque stage. Lors d'un paiement échelonné, un échéancier sera adressé au stagiaire avec sa confirmation d'inscription.

**ARTICLE XIV :** Annulation du fait du stagiaire : En retournant son bulletin d'inscription, le stagiaire s'engage. Aucun report, échange ou remboursement ne sera effectué si l'élève décide d'écourter son stage. Tout module de formation commencé est dû dans son intégralité. Compte tenu du fait que les stages sont réalisés par petits groupes, l'association ne peut accepter d'annulation sans conserver un dédommagement.

**Stagiaire non adhérent :** Il sera appliqué un retenu de 50% sur les sommes à remboursées à moins que l'annulation constitue un cas de force majeure. Dans ce cas seul des frais de dossier seront perçus lors d'un remboursement (10% de la transaction avec un minimum de 20€) à moins que l'élève s'engage sur d'autres stages pour une valeur équivalente. La demande devra être effectuée au minimum 15 jours avant le début de la prestation ou 7 jours en cas de force majeure.

**Stagiaire adhérent :** Quelque soit le motif, seul des frais de dossier seront perçus lors d'un remboursement (10% de la transaction avec un minimum de 20€) à moins que l'élève s'engage sur d'autres stages pour une valeurs équivalentes. La demande devra être effectuée au minimum 7 jours avant le début de la prestation ou 24h en cas de force majeure.

Dans tous les cas la demande d'annulation sera formulée par écrit à l'adresse suivante: [contact@atelier-beaux-arts.fr](mailto:contact@atelier-beaux-arts.fr). En cas de force majeure, une confirmation par courrier recommandé avec accusé de réception sera adressé au siège sociale de l'association situé au 2 bis rue de la Fontaine 30133 Les Angles. Les pièces justificatives y seront jointes (certificat médical). Le remboursement prévu par l'Article L121-20-1 du Code de la Consommation interviendra dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date d'envoi du courrier électronique ou à partir de la réception du courrier recommandé justifiant le cas de force majeure.

Nota: Les reports, modifications de dates ou le remboursement des stages dans les délais impartis quelqu'en soit le motif, ne s'applique pas si la réservation a été effectuée en utilisant un voucher acheté sur un site tiers dans le cadre d'offres promotionnelles. Seule les conditions générales du marchand sont applicables.

**ARTICLE XV :** Annulation du fait de l'association: L'Atelier Beaux-Arts se réserve la possibilité d'interrompre ou d'annuler un stage sans préavis si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Constitue un cas de force majeure l'impossibilité physique ou matérielle pour le professeur d'assurer la formation prévue ou si le nombre minimum de 3 participants n'est pas atteint et ce, pour des raisons pédagogiques et/ou de qualité des cours. L'association proposera une formule de remplacement comprenant d'autres dates. En cas de refus, l'Atelier Beaux-Arts remboursera sous 15 jours la totalité des sommes engagées correspondantes aux prestations non réalisées sans autre forme de compensation financière.

**ARTICLE XVI :** Exclusion: Le professeur se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement de l'enseignement (notamment mais non limitativement : non-respect de l'interdiction de fumer, dégradation volontaire, insulte...) Dans ce cas, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement.

**ARTICLE XVII :** Droit à l'image: Une attestation d'autorisation de droit ou non à l'image sera remise en deux exemplaires en début de stage à chaque participant. Un exemplaire devra être dûment rempli et signé par le stagiaire et remis au professeur.

**ARTICLE XVIII :** Conditions Générales: Elles pourront être modifiées ou complétées par l'Atelier Beaux-Art à tout moment sans préavis. Le stagiaire est donc invité à les consulter lors de toutes nouvelles réservations. Le fait de commander et/ou de suivre les cours postérieurement à toutes modifications apportées aux conditions générales vaudra acceptation de ses changements. Il appartient en conséquence au stagiaire de consulter régulièrement ce règlement intérieur téléchargeable depuis le site [www.atelier-beaux-arts.fr](http://www.atelier-beaux-arts.fr).

**ARTICLE XIX :** Litiges: Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. En cas de réclamations, les demandes devront être adressé au siège social fixé au 2 bis rue de la Fontaine 30133 Les Angles. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français. Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises.

**ARTICLE XX :** Données personnelles: Les informations nominatives vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande. Elles sont conservées à des fins de sécurité, de respect des obligations légales et réglementaires, pour nous permettre d'améliorer et de personnaliser les services et les informations que nous vous adressons. Conformément à la loi informatique & libertés du 6 janvier 1978, l'association est déclaré auprès du CNIL sous le numéro 2165092. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'oppositions aux données personnelles vous concernant. Votre demande accompagnée d'un titre d'identité doit être effectuée par écrit. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai d'un mois suivant la réception de votre courrier.

A .....le.....

Nom et Prénom du stagiaire

.....;

Signature Obligatoire précédée de la mention "Lu et approuvé"

NOTA :

Dans le cas où le stagiaire est mineur, la signature du représentant légal est obligatoire.

**Tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas pris en considération. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la mesure des places disponibles. Vous recevrez une confirmation de réservation par courrier électronique avec toutes informations utiles concernant les formations choisies. Les stages peuvent être déclarés complets à tout moment si le nombre maximal d'inscrits par stage est atteint. En cas de rejet, l'ensemble du dossier sera retourné sous huit jours.**